Montréal

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 24 décembre 2021 11 h

---

Séance tenue le vendredi 24 décembre 2021 salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier

---

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Toutes les personnes élues ci-après nommées étaient présentes par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. Peter Malouf, M. Beny Masella, Mme Sophie Mauzerolle, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Laurence Parent, M. Jocelyn Pauzé, Mme Marie Plourde, Mme Christina M. Smith, Mme Anne St-Laurent, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier, M. Alain Vaillancourt et Mme Maja Vodanovic.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION* :

Mme Magda Popeanu.

AUTRES PRÉSENCES :

Me Domenico Zanbito, Greffier adjoint
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte. Elle demande une minute de silence.

Puis, la présidente d'assemblée souhaite une bonne séance de travail aux membres du conseil d'agglomération en cette veille de Noël.

---

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions du public ».

N'ayant aucune question de la part du public, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 11 h 01.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 11 h 02.

CG21 0754

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 24 décembre 2021, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG21 0755

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*

Vu l'avis de motion donné du « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 décembre 2021 par sa résolution CG21 0700;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 décembre 2021 par sa résolution CG21 0700;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021, par sa résolution CE21 2080;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1212675052

Règlement RCG 21-033

Avant de clore les travaux, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, prend la parole pour souhaiter de très joyeuses fêtes à toutes et à tous et invite tous les membres et la population à être prudents durant la période des fêtes.

À 11 h 03, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Nancy Blanchet PRÉSIDENTE	Domenico Zambito GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolution ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE